

## A R R E T E

Le Ministre de la Culture et de la Communication  
Porte-Parole du Gouvernement

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques;  
VU le décret modifié du 18 mars 1924 pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913;  
VU le décret n° 97-713 du 11 juin 1997, relatif aux attributions du Ministre de la Culture et de la Communication, Porte-parole du Gouvernement;  
VU le décret n° 94-87 du 28 janvier 1994 relatif aux compétences de la V<sup>e</sup> section de la Commission supérieure des monuments historiques;  
VU la Liste de 1840 portant classement des deux buffets d'orgues, bois sculpté et doré, par le frère ISNARD, 1746 et 1750;  
VU l'avis de la commission supérieure des monuments historiques (5ème section) du 16 octobre 1997;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier;

**CONSIDERANT** que la conservation de l'orgue de la cathédrale Saint-Sauveur à **AIX-en-PROVENCE** (Bouches-du-Rhône) présente un intérêt public au point de vue de l'histoire de la musique en tant que témoin de l'évolution de la facture d'orgues du XIX<sup>e</sup> siècle dans l'oeuvre de DUCROQUET;

## A R R E T E

**Article 1er** - L'immeuble par destination ci-après désigné est classé parmi les monuments historiques :

13 - Bouches-du-Rhône - **AIX-en-PROVENCE** - cathédrale Saint-Sauveur -

**Partie instrumentale** de l'orgue contenue dans le buffet (mur nord / côté Evangile) construit par DUCROQUET, en 1855 et CAVAILLE-COLL, en 1880 et **Tuyaux de Montre** du buffet (mur sud / côté Epître) par César EUSTACHE, en 1759.

**Article 2** - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, au maire de la commune, propriétaire, et à l'affectataire, intéressés, qui seront responsables chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Pour ampliation  
Le Chef du département du patrimoine  
mobilier et instrumental et de la protection  
des monuments historiques

Francis LAMOT

Fait à Paris, le 27 OCT. 1997  
Le Directeur adjoint du patrimoine  
chargé de la protection  
des monuments historiques

Christophe VALLET